

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13309**

Intitulé

Technicien aéronautique d'exploitation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'ENAC

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311m Transport, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien aéronautique d'exploitation travaille dans les aéroports et fait partie des personnels au sol. Il est responsable de la gestion de l'avion en escale et prépare les conditions du décollage :

- Préparation et suivi des vols.
- Coordination des activités autour d'un avion pendant l'escale.
- Planification des vols et des équipages.

Les capacités attestées par ce titre intègrent des connaissances et des savoir-faire :

1. Opérations :

- * Proposer un choix d'aérodromes de décollage.
- * Calculer les données de départ (masse, carburant) et négocier les créneaux de départ
- * Présenter et détailler le dossier de vol à l'équipage de conduite
- * Suivre en temps réel les vols particuliers (ETOPS)

2. Trafic :

- Coordonner et contrôler les opérations de traitement de l'avion en escale Organiser et contrôler le chargement Constituer le dossier de vol et le remettre au Commandant de bord. Mettre en place le périmètre de sécurité autour de l'avion en escale Planning
- Établir un planning avion et équipages en prenant en compte les contraintes de temps
- Adapter en temps réel le planning en fonction des aléas opérationnels
- Participer aux études de nouvelles lignes aériennes.
- Participer aux études de performances pour la mise en service d'un nouvel avion.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien aéronautique d'exploitation intervient dans le secteur aéronautique et peut exercer au sein d'opérateurs aéronautiques privés ou publics intervenant dans l'activité de transport aérien : les sociétés d'exploitation d'aéroports, les transporteurs aériens (passagers ou fret), et les prestataires d'assistance aéroportuaire en escale.

Technicien de préparation des vols, agent d'opérations, agent de trafic, agent de planning.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N2204 : Préparation des vols

Réglementation d'activités :

Pour effectuer les fonctions d'agent de trafic, il faut être titulaire des habilitations à la sûreté aéroportuaire et à l'exploitation des marchandises dangereuses transportées par air (sensibilisations au programme de la certification). Des habilitations aéroportuaires locales peuvent être délivrées (conduite de véhicules sur l'aire de manœuvre, départ avion « au casque »).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte différentes composantes (opérations, trafic, planning, étude synthétique) qui seront évaluées sur des mises en situations réelles ou reconstituées. Le contrôle se fait tout au long de l'année. Les situations suivantes sont sur le socle de formation :

Analyse d'un dossier météorologique (mise en situation professionnelle).

Détermination des masses au décollage et à l'atterrissage

Simulations de suivi de vols en temps réel : réagir face à une dégradation des conditions de vol et assister l'équipage (météo dégradée, pannes avion, fermeture aérodromes entre autres).

Mise en situation professionnelle d'une préparation d'un vol moyen ou long courrier

Gestion des opérations de traitement de l'avion en escale et envoi des messages de mouvement.

Vérification de la conformité à la réglementation du transport des marchandises dangereuses et des chargements particuliers.

Calcul des limitations en masses de l'avion. Répartition des différentes charges dans l'avion afin de garantir la sécurité optimale du vol.

Réalisation et gestion d'un planning avion/équipage au moyen d'un logiciel spécialisé

Mise en application pratique des différents enseignements, simulations permettant l'octroi de la certification. (stage évalué conjointement par le maître de stage et l'inspecteur des études du cycle).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		* 1 Président (directeur de l'ENAC ou son représentant) * les 5 chefs de départements d'enseignement * l'inspecteur des études des techniciens aéronautiques d'exploitation
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		* 1 Président (directeur des études et de la recherche ou son représentant), * l'inspecteur des études des techniciens aéronautiques d'exploitation, * deux enseignants des matières principales de la formation TAE, * deux représentants de la FNAM (Employeurs) * deux représentants en exercice des anciens élèves agent d'exploitation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien aéronautique d'exploitation" avec effet au 2 avril 2007, jusqu'au 25 novembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

depuis 1962, année de création de la certification, 20 titulaires par an en moyenne.

Autres sources d'information :

Le Chef de Programme Pédagogique : bernard.messinese@enac.fr

<http://www.enac.fr>

Lieu(x) de certification :

École Nationale de l'Aviation Civile

7 Avenue Edouard Belin

31055 Toulouse Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

École Nationale de l'Aviation Civile

7 Avenue Edouard Belin

31055 Toulouse Cedex

Historique de la certification :

la certification a toujours été, depuis sa création, délivrée par le Directeur de l'ENAC.